

[À propos d'EthicsPoint](#)

[Signalement - Général](#)

[Sécurité et confidentialité de signalement](#)

À propos d'EthicsPoint

Qu'est-ce qu'EthicsPoint?

EthicsPoint est un outil de signalement complet et confidentiel créé par NAVEX Global, qui permet à la communauté du Comité central mennonite (MCC) de collaborer pour lutter contre les abus, les fraudes et autres mauvaises conduites sur le lieu de travail, tout en cultivant un environnement de travail positif.

Pourquoi avons-nous besoin d'un système comme EthicsPoint?

- Le MCC compte sur ses employés et ses bénévoles pour mener à bien sa mission. En créant des canaux de communication ouverts, nous favorisons la transparence et un environnement de travail positif.
- En plus d'être responsable envers ses employés, le MCC est responsable envers ses partenaires, ses participants aux programmes, ses électeurs et ses donateurs. Grâce au système d'EthicsPoint, tout le monde peut signaler ses préoccupations concernant des personnes représentant le MCC ou des programmes soutenus par le MCC.
- Un système de signalement efficace renforce nos autres efforts visant à favoriser une culture d'intégrité et de prise de décision éthique.

Signalement - Général

Qui peut faire un signalement?

Le Service d'écoute du MCC est à la disposition du grand public, qui peut l'utiliser pour faire part de ses préoccupations concernant le MCC, son personnel ou ses partenaires impliqués dans la mise en œuvre des programmes soutenus par le MCC. Cela comprend les employés du MCC, les bénévoles, les membres du conseil d'administration, les entrepreneurs, les consultants, les stagiaires, le personnel des partenaires, les participants aux programmes, les électeurs, les donateurs et les membres de la communauté.

Nous encourageons les employés du MCC à suivre les voies de communication habituelles et à faire part de leurs préoccupations à leur gestionnaire, directeur, coordinateur des RH ou point focal. Toutefois, nous reconnaissons qu'il peut y avoir des circonstances dans lesquelles vous n'êtes pas à l'aise pour signaler un problème de cette manière. C'est pour ce genre de circonstances que nous avons établi un partenariat avec NAVEX Global. Nous préférons que vous fassiez un signalement anonyme plutôt que de garder l'information pour vous.

Pourquoi devrais-je signaler ce que je sais, surtout s'il ne s'agit que d'un soupçon ou d'une préoccupation?

La mauvaise conduite du personnel, la mauvaise gestion des ressources et les abus de pouvoir de la part de toute personne représentant le MCC ou les programmes soutenus par le MCC constituent une violation de la confiance accordée par les individus et les communautés au MCC. Si vous soupçonnez ou craignez qu'une mauvaise conduite ou un abus ait eu lieu, il ne vous appartient pas de l'examiner ou de mener une enquête plus approfondie à ce sujet. Il convient plutôt de signaler votre préoccupation afin que les personnes compétentes du MCC puissent réagir de manière appropriée et empêcher tout autre préjudice.

Dois-je fournir mes coordonnées ou faire un signalement anonyme? Pourquoi ferais-je un signalement anonyme?

Lorsque vous signalez un problème, nous vous encourageons à indiquer votre nom et vos coordonnées afin que nous puissions vous contacter si nous avons des questions et assurer un suivi (y compris un soutien, si vous avez subi un préjudice).

Nous sommes conscients que, dans certains cas, l'anonymat fait la différence entre signaler un problème et ne pas le faire. Nous sommes heureux de pouvoir offrir cette option grâce à notre utilisation du système d'EthicsPoint. Le degré d'anonymat de votre soumission sera à votre discrétion.

Lorsque vous faites un signalement, vous avez la possibilité de choisir de le soumettre sans saisir d'informations d'identification ou de contact, et vous contrôlez ce que vous partagez au sujet de votre préoccupation. Pour assurer un maximum d'anonymat, n'incluez pas d'informations d'identification ou de détails dans votre signalement. N'indiquez pas d'informations de contact et ne faites pas le signalement à partir de votre ordinateur professionnel. Si vous choisissez de soumettre un signalement anonyme, nous ne serons pas en mesure de vous contacter directement (car nous ne saurons pas qui vous êtes), mais nous vous encourageons à noter la «

clé de signalement » ainsi que votre mot de passe que vous recevrez. Vous pouvez retourner au système d'EthicsPoint sur Internet ou par téléphone et accéder au signalement original pour ajouter de façon anonyme plus de détails ou répondre aux questions de suivi de la part d'un représentant du MCC.

Choisir de faire un signalement anonyme est un choix très personnel, car vous devez évaluer le nombre de détails ou d'éléments d'identification à inclure (pour permettre une réponse plus approfondie) par rapport à la protection de votre anonymat (qui peut limiter certaines des actions que nous pouvons entreprendre). Il s'agit d'une évaluation que vous seul pouvez faire. Nous nous engageons à donner suite à votre signalement dans la mesure du possible.

Le MCC reconnaît qu'il peut être difficile pour certaines personnes de faire un signalement en raison de craintes de confidentialité ou de représailles. En décidant de donner votre nom ou de faire un signalement anonyme, sachez que tous les signalements seront traités de manière aussi confidentielle que possible. Les représailles à l'encontre de toute personne ayant fait un signalement sont absolument interdites et sujettes à des mesures disciplinaires.

Comment le MCC donnera-t-il suite aux signalements anonymes?

Le MCC donnera suite aux signalements anonymes dans la mesure de ses capacités. Cependant, il arrive des fois que le MCC ne soit pas capable de prendre d'autres mesures si l'information est insuffisante ou s'il existe des restrictions légales au suivi des signalements anonymes. Même si le MCC n'est pas en mesure de prendre d'autres mesures par rapport au signalement, il le classera et l'utilisera pour suivre les tendances connexes et à des fins d'apprentissage et d'amélioration en général.

Que faire si je souhaite être identifié-e dans mon signalement?

Le document de signalement comporte une section dans laquelle vous pouvez vous identifier, si vous le souhaitez.

Où sont transmis ces signalements? Qui peut y avoir accès?

Les signalements sont saisis directement sur le serveur sécurisé d'EthicsPoint. NAVEX Global ne met ces signalements qu'à la disposition des personnes spécifiques et formées au sein du MCC, chargées d'évaluer le signalement et de s'assurer que la personne appropriée s'occupe de la réponse en fonction du type de violation, de la gravité et du lieu de l'incident. Chacun des destinataires de ces signalements a reçu une formation lui permettant de conserver ces informations en toute confidentialité. Notre réponse est guidée par nos politiques et procédures établies. Pour les questions de harcèlement, d'exploitation, d'abus ou de discrimination, ou pour toute cas impliquant le personnel du MCC, le directeur des Ressources humaines compétent assurera le suivi du dossier. En cas de fraude ou de mauvaise gestion des ressources, le directeur des Services financiers compétent assurera le suivi du dossier (en collaboration avec le directeur des Ressources humaines compétent, si le personnel du MCC est concerné).

Que se passe-t-il si mon supérieur ou d'autres gestionnaires des Ressources humaines ou des Services financiers sont impliqués dans une violation? Ne risquent-ils pas de prendre connaissance du signalement et de commencer à le dissimuler?

Le système d'EthicsPoint et la transmission des signalements garantissent que les parties impliquées ne sont pas avisées ou n'ont pas accès aux signalements dans lesquels elles ont été nommées. Au cas où le directeur concerné qui devrait normalement superviser le dossier serait impliqué dans l'affaire, le MCC dispose d'un système permettant de désigner un autre gestionnaire pour s'occuper du dossier. Il existe également un système de contre-vérification qui garantit qu'au moins deux personnes consultent un dossier de signalement afin de s'assurer que personne n'a le contrôle absolu de toutes les informations.

Que se passe-t-il si je me souviens de quelque chose d'important à propos de l'incident après avoir déposé le signalement? Ou si le MCC a d'autres questions à me poser concernant mon signalement?

Lorsque vous déposez un signalement sur le site Web d'EthicsPoint ou par l'intermédiaire du centre d'appels EthicsPoint, vous recevez un numéro unique et aléatoire appelé la « clé de signalement » et on vous demande de choisir un mot de passe. Vous pouvez retourner au système d'EthicsPoint sur Internet ou par téléphone et accéder au signalement original pour ajouter des détails ou répondre aux questions posées par un représentant du MCC. Nous vous suggérons fortement de retourner au site Web dans cinq à six jours pour répondre aux questions de suivi. Ces suivis des signalements sont tenus dans la même stricte confidentialité que le signalement initial, sous le couvert de l'anonymat (si vous choisissez de signaler de façon anonyme).

Que se passe-t-il si je perds ma clé de signalement ou si j'oublie le mot de passe que j'ai créé?

Pour garantir le maintien de la sécurité et de la confidentialité, si vous perdez votre clé de signalement ou votre mot de passe, vous devrez déposer un nouveau signalement. Mentionnez dans le nouveau signalement qu'il est lié à un signalement ou à une question que vous avez déjà soumis.

Sécurité et confidentialité de signalement

Si j'ai bien compris, tout signalement que j'envoie à partir d'un ordinateur professionnel génère un journal du serveur qui indique tous les sites Web auxquels mon PC se connecte. Ce journal ne va-t-il pas m'identifier comme étant l'auteur du signalement?

NAVEX Global ne génère ni maintient aucun journal de connexion interne avec les adresses IP, de sorte qu'aucune information reliant votre PC à EthicsPoint n'est disponible.

Nous encourageons le personnel du MCC qui souhaite garder l'anonymat absolu à faire un signalement à l'aide d'un ordinateur ou d'un téléphone non professionnel, sur une connexion Internet non professionnelle. Conformément à notre politique en matière d'utilisation des technologies, lorsque vous utilisez un appareil, une connexion Internet ou un téléphone professionnels, le MCC a le droit ou la possibilité de savoir quels sites Web vous visitez. Le MCC ne peut pas savoir ce que vous avez écrit dans un signalement au NAVEX ou ce que vous avez dit lors d'une conversation téléphonique, mais nous pouvons voir que vous avez visité le site ou passé un appel à la ligne de signalement du NAVEX.

La ligne téléphonique de signalement est-elle également confidentielle et anonyme?

Oui. On vous demandera de fournir les mêmes informations que dans un signalement sur Internet et un intervieweur saisira vos réponses sur le site Web d'EthicsPoint. Ces signalements font l'objet des mêmes mesures de sécurité et de confidentialité lors de leur transmission.

Si le MCC mène une enquête sur un signalement qui comprend les coordonnées du plaignant, comment la confidentialité est-elle assurée?

Tous les signalements seront traités en toute confidentialité, dans la mesure du possible. L'obligation du MCC de mener une enquête sur la plainte présumée peut nécessiter une divulgation limitée dans le but de maintenir la plus grande confidentialité possible. Si une enquête est nécessaire pour recueillir plus d'informations, l'équipe de gestion de cas qui répond au signalement identifiera les risques liés à la confidentialité et mettra en place des mesures pour empêcher la divulgation d'informations aux personnes qui ne sont pas directement chargées de répondre au signalement. Toutes les enquêtes seront menées de manière discrète, en tenant compte de la confidentialité et de la sécurité de toutes les parties concernées.

La politique du MCC en matière de dénonciation (Politique 7412 : « Signaler un comportement illégal, contraire à l'éthique ou tout autre comportement inapproprié ») interdit les représailles, le harcèlement ou les conséquences négatives à l'encontre du personnel du MCC qui signale un problème de bonne foi, même si une enquête révèle que le problème n'est pas fondé. Le MCC applique les mêmes principes aux partenaires, aux participants aux programmes et aux autres personnes qui font part de leurs préoccupations. Le MCC s'engage à analyser les risques et à prendre des mesures pour réduire le risque de représailles pour la personne qui fait le signalement et toutes les personnes concernées.